



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 8 juillet 2016 - Transactions immobilières

Par la présente je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de deux parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Kleesgrëndchen », sous les n° 1733/4941, rue, d'une contenance de 9 a 71 ca et 1737/4898, place, voirie, d'une contenance de 1 a 33 ca du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Ces intégrations se font selon les conditions fixées suivant la convention de viabilisation du 4 janvier 2007 dans le cadre du projet d'aménagement particulier « Im Kleesgruendchen ».

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2016

Chef de Service des Biens Communaux
Janine BILDORFF